



# Communiqué de presse

Mende, le 16 janvier 2015

[www.permisdeconduire.gouv.fr](http://www.permisdeconduire.gouv.fr)

LES CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE

CONSULTERONT DÉSORMAIS LEUR RÉSULTAT EN LIGNE.

À partir du 19 janvier 2015, suite à une période expérimentale concluante dans trois départements, la Sécurité routière met en ligne un service web ouvert à tous les candidats au permis de conduire. Ce nouveau portail leur permet d'accéder directement à leur résultat d'examen et à leur certificat provisoire.

Les candidats au permis de conduire, qui le souhaitent, ont désormais accès à leur résultat d'examen en ligne, 48 heures après le passage de l'épreuve pratique de conduite. Il leur suffit de se connecter à leur espace personnel en renseignant le numéro de dossier transmis lors de leur inscription à l'examen, leur date de naissance et leur catégorie de permis.

En cas d'échec, le certificat émis porte la mention « insuffisant ». Dans ce cas les candidats sont informés des raisons et des pistes d'amélioration indiquées dans leur bilan de compétences.

Les candidats reçus, dont le résultat est « favorable », ont la possibilité de télécharger directement leur Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) ou de le récupérer auprès de leur école de conduite.

Ce document tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre en attendant la délivrance du permis de conduire définitif. Il est valable quatre mois, à dater du jour de l'examen, et doit être accompagné d'un titre justifiant de son identité.

En cas de contrôle, ce certificat peut être présenté sur smartphone, sur tablette ou dans sa version imprimée.

## UN SYSTÈME D'ALERTE DE LA DATE DE DÉLIVRANCE DE SON PERMIS DE CONDUIRE

Un lien direct vers le portail de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) permet également aux nouveaux conducteurs de suivre les étapes de fabrication de leur permis de conduire au format « carte de crédit ». S'ils le souhaitent, ils seront alertés par SMS ou par courriel dès sa mise à disposition. Cette option vise à limiter les vols de permis de conduire dans les boîtes aux lettres en permettant aux candidats d'être présent le jour de la distribution des titres.